

D47-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Julien QUONIAM.

Absent : M. Fabien MURAIL (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COLLIN

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 juin 2026.

VENDEE DU SUD ATTRACTIVITE – Convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : M. Le Maire

Dans le cadre de sa politique de préservation et d'évolution de son patrimoine et de de ses équipements communaux, La Commune de Rosnay envisage un diagnostic du Patrimoine Immobilier.

L'étude de diagnostic du patrimoine immobilier à pour objet de définir les travaux d'entretien à réaliser et la faisabilité financière.

Le pôle Ingénierie de la société publique locale « SPL Vendée Sud Attractivité », propose d'accompagner la Collectivité pour la réalisation de cette mission.

Le montant de la participation financière, demandé est de 5 000,00 € HT pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de VENDEE DU SUD ATTRACTIVITE pour la mission d'AMO, pour un montant de 5 000 € HT,
- **Autorise** M. le Maire à signer la Convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a series of smaller, more intricate strokes.

Le Secrétaire de séance,
M. Frédéric COLLIN

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'F' followed by a horizontal line and some smaller strokes.

Le Maire soussigné certifie le
caractère exécutoire de la
présente délibération transmise
en Préfecture le 03/07/26 et
affichée le 03/07/26